



Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		Bulletin : Première année						Bulletin : Deuxième année								
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires
		%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté																
1. Lire l'organisation d'une société sur un territoire	100			✓							✓					
2. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire				(1-3)							(1-3)					
3. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire																
Éducation physique et à la santé																
1. Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%)	100			✓							✓					
2. Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%)																
3. Adopter un mode de vie sain et actif (33%)																
Culture et citoyenneté québécoise																
Examiner des réalités culturelles	100			✓							✓					
Arts plastiques																
1. Créer des images personnelles et médiatiques (70%)	100			✓				Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.			✓					Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.
2. Apprécier des images (30%)																
Musique																
1. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)	100		✓	✓				Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.		✓	✓					
2. Apprécier des œuvres musicales (30%)			(1)							(1)						
Autres compétences**	Savoir communiquer															
	Organiser son travail		✓				✓			✓				✓		
	Travailler en équipe															
	Exercer son jugement critique															

** Deux compétences par année aux étapes 1 et 3 (Régime pédagogique); au moins une compétence autre annuellement à l'une des étapes jugées le plus pertinentes (Instruction annuelle)

Légende

C : Enseigné et commenté au bulletin, comprend les stratégies comme le décodage des mots en français de première année.

% : Enseigné + communiqué à l'aide d'un résultat chiffré au bulletin selon les critères d'évaluation (entre parenthèses : indiquer les compétences ou les critères évalués au besoin par étape)

* : Le résultat final annuel inscrit au bulletin est sur 100. Celui-ci est composé par le résultat pondéré aux étapes réparti comme suit : 20% pour l'étape 1, 20% pour l'étape 2 et 60% pour l'étape 3. Si l'étape 1 ou l'étape 2 n'est pas évaluée, la pondération sera de 25 % pour l'étape évaluée et de 75% pour la troisième étape.